

PERSONNE DE CONFIANCE
MANDAT DE PROCURATION FUTURE
TUTELLE
DIRECTIVES ANTICIPÉES
HABILITATION ENTRE ÉPOUX
SAUVEGARDE DE JUSTICE
MESURES SOCIALES
PROCURATIONS
CURATELLE
PROTECTION
GESTION D'AFFAIRES
PROTECTION DE LA PER
HABILITATION FAMILIALE



Le site d'informations et de conseils sur la vulnérabilité des personnes adultes, avec ou sans mesure de protection juridique

Dans votre entourage, vous pouvez être confronté à la situation d'un parent ou d'un proche fragilisé par le vieillissement, la maladie ou le handicap (psychique, physique ou intellectuel).

Sa vulnérabilité peut aller jusqu'à son incapacité à faire valoir ses intérêts. La simple gestion du quotidien peut poser des difficultés, tout comme la protection de ses biens. Sans compter la possibilité que des tiers mal intentionnés abusent de son état de faiblesse. Vous pouvez également vous interroger sur les précautions à prendre si vous devenez vous-même une personne vulnérable.

De nombreuses dispositions existent mais elles ne sont pas toujours connues. On pense souvent aux mesures de protection juridique (tutelle et curatelle), mais cependant, en amont, différentes alternatives peuvent être proposées

Notre site adultes-vulnerables.fr vous les présente en détail. Et si vous souhaitez exercer la mesure de protection d'un membre de votre famille ou d'un proche (ou si vous êtes déjà tuteur ou curateur familial), vous trouverez, dans des termes simples, toutes les explications nécessaires à ce sujet (tant pour la réglementation que pour des conseils divers et pratiques).

Enfin, ce site, en dehors de s'adresser aux familles ou aux proches, peut intéresser toute personne (professionnelle ou non) désireuse de mieux connaître le domaine de la vulnérabilité des adultes (qu'ils soient ou non sous protection juridique).

*L'équipe
adultes-vulnerables.fr*

www.adultes-vulnerables.fr

